

Prévenir et accompagner le mal être

La question du mal-être en agriculture est aujourd'hui un fait de société pris à bras le corps par les acteurs du monde agricole et les pouvoirs publics. Le mal être se définit par une sensation diffuse et désagréable à gérer, qui ne dit ni son ni sur quoi elle repose. Ses manifestations sont diverses, d'ordre physique, psychologique, ou comportemental.

Cet état résulte souvent d'une accumulation de difficultés qui peuvent être de santé, économiques, personnelles, familiales auxquelles le monde agricole ajoute ses spécificités : charge de travail, revenus faibles et instables, isolement, obligations familiales, poids de l'héritage, agribashing, lourdeurs administratives, crises climatiques,... Les agriculteurs et les salariés agricoles sont d'autant plus affectés par le mal-être qu'ils sont souvent réticents à parler

d'eux-mêmes, à demander de l'aide, refusent de s'arrêter de travailler et adoptent une posture de déni face aux difficultés rencontrées.

Ces réalités démontrent la nécessité de renforcer les actions de prévention et de détection pour, au cas par cas, proposer le soutien le plus adapté.

De nombreux dispositifs existent pour repérer et accompagner les agriculteurs sujets au mal être mais ils sont mal connus et peu coordonnés.

L'objectif du comité départemental de prévention du mal être agricole, dont le comité plénier a été réuni le 14 octobre dernier par le Président de la Chambre d'agriculture, Bernard Malabirade, est bien d'organiser cette nouvelle gouvernance départementale. S'appuyant sur une circulaire interministérielle de novembre 2021, ce comité a réuni les représentants des adminis-



Premier comité départemental sur la question du mal-être en agriculture.

trations et l'ensemble des acteurs du monde agricole, la MSA bien sûr, mais aussi le syndicalisme, la coopération, les centres de gestion, les associations œuvrant techniquement ou socialement aux côtés des agriculteurs.

Pour gagner en efficacité, le comité s'est donné pour mission d'élaborer un diagnostic

partagé, garantissant la mobilisation de tous les acteurs. La MSA sera en charge de piloter ce volet opérationnel aux côtés des partenaires dans le cadre d'un comité technique.

Il s'agit bien d'identifier plus rapidement les situations de détresse, de coordonner davantage les dispositifs d'accompagnement, et d'accen-

tuer la prévention, avec des moyens financiers renforcés. Cela permettra de proposer un accompagnement plus individualisé aux agriculteurs et salariés, d'aller vers celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés, parce qu'il est encore souvent difficile de parler ouvertement d'une situation de détresse.